

Des sites chimiques et surfaces communales dans le quartier bâlois de Klybeck

pas analysés minutieusement

Les autorités du canton de Bâle-Ville n'ont mis en œuvre qu'en partie l'ordonnance sur les sites contaminés (OSites) dans le quartier de Klybeck. Donc elles ignorent jusqu'ici où figurent exactement des sites pollués, qui doivent être assainis, sur les sites chimique de BASF AG et Novartis AG ainsi que sur du sol public. C'est à cette conclusion actuelle qu'arrive **une expertise** du spécialiste bâlois des sites pollués, Martin Forter, publiée aujourd'hui par les Médecins en faveur de l'Environnement (MfE).

Un nouveau quartier, avec 20 000 habitants et 30 000 postes de travail, doit émerger sur les sites chimiques de BASF AG et Novartis AG dans le quartier de Klybeck du Petit-Bâle. Novartis a récemment vendu sa part à la 'Central Real Estate Basel AG', une fusion, entre autres, de caisses de pension. Il semble qu'elle ait acheté chat en poche.

Des agents de combat chimiques et d'autres substances cancérigènes

Près de 2000 substances chimiques différentes ont été transbordées, traitées, fabriquées et éliminées sur ces sites. Parmi elles, de nombreuses substances très malsaines et en partie cancérigènes, comme le gaz moutarde et le gaz moutarde azoté des agents de guerre chimiques proscrits de par le monde. Cette énorme palette de toxiques n'a jusqu'ici pas été prise en compte par les investigations des sites chimiques.

Les substances à risque nommées par Ciba SC/BASF et Novartis non cherchées

Certes, le rapport historique de Ciba SC/BASF et Novartis nomme 2000 substances à risque pouvant polluer le sol et la nappe phréatique du site. Mais les multinationales ne les ont pas toujours cherchées, comme p. ex. la **benzidine** cancérigène, déjà dangereuse en très faibles quantités. Pareil pour 43 substances qui sont apparues en 2003 dans les périmètres 1 et 2 avec une analyse spéciale et laborieuse: elles n'ont plus jamais été recherchées selon les documents en notre possession.

Tout juste deux métaux: le programme de surveillance pour les zones 1 et 2

Lors de la présumée **surveillance de la nappe phréatique** en 2004-2017, les sociétés se sont limitées à juste deux métaux, dont le «chrome VI», avec l'accord de l'office de l'environnement et de l'énergie du canton de Bâle-Ville (OEE). Une surveillance digne de ce nom n'a donc pas eu lieu dans ces zones.

Des dépassements de valeurs limites depuis des années sans conséquences

Malgré ce qui apparut dans la zone 1, cela resta sans effets: pendant 7 ans (2008-2014), la double valeur limite valable à Klybeck pour le «chrome VI» cancérigène **était dépassée**, sans qu'un assainissement n'ait lieu. Pareil pour la zone 3: là c'est le **dichlorobenzène** dont la concentration dans la nappe phréatique est trop élevée depuis 16 ans (2002-2017). Mais c'est seulement en 2018 que l'OEE (à nouveau) annonce un assainissement.

L'«astuce des limites de zone»: où se trouvent les foyers de pollution?

Il n'y a pas eu d'assainissement notamment parce que Ciba SC/BASF AG et Novartis ont utilisé l'«**astuce des limites de périmètre**». Pour, si possible, ne pas devoir assainir des foyers pollueurs à l'intérieur des zones, ce n'est pas la concentration des polluants dans la nappe phréatique locale qui devait être

décisive pour un assainissement, mais celle en limite de zone où les polluants sont plus dilués. L'Office fédéral de l'environnement contesta cela déjà en 1999. Malgré tout, l'OEE a toléré jusqu'ici la limite de zone comme critère pour assainir ou non. À présent, les autorités ne savent donc pas où les foyers se situent sur les zones chimiques et s'ils doivent être assainis selon l'OSites.

Des déchets chimiques sur des zones industrielles et du sol public

Pareil pour les déchets chimiques qui surviennent, resp. ont été déposés à Klybeck sur les sites chimiques et les surfaces communales: **jusqu'ici on ignore la quantité de déchets chimiques** et leur composition. La plupart du temps, les connaissances se limitent aux petits trous forés dans lesquels les déchets chimiques sont constatés, souvent non fiablement, à l'œil nu et au nez resp. sans méthode analytique spécifiquement conçue pour cela.

Pareil pour les déchets chimiques que les prédécesseurs de BASF AG et Novartis AG ont déposé sur le sol public, sous des rues et des places: ils n'ont toujours pas été «**analysés minutieusement**», comme le gouvernement l'affirmait en 2018 envers le Parlement du canton de Bâle-Ville. Car en 1929 resp. 1976, lors de la percée des trous à l'Unterer Rheinweg resp. Altrheinweg, les techniques d'analyse correspondantes n'existaient pas encore.

Des déchets chimiques près de l'aire de jeu non analysés

Pareil pour l'aire de jeu Ackermätteli: trois forages **à la bordure sud de l'aire de jeu** dans l'Ackerstrasse ainsi que le classement de la zone en un site pollué par le rapport «Auffüllung Klybeck» confirment certes le dépôt de déchets spéciaux. Mais jusqu'ici, ni les déchets chimiques, ni l'eau souterraine n'ont été analysés. On ignore donc aussi pour l'aire de jeu quels potentiels de risque se trouvent dans le sol.

D'abord saisir, ensuite assainir complètement puis construire

Les MfE exigent:

- La publication des contrats de vente de la zone de Novartis: le grand public a le droit de savoir si et comment les suites de frais sont réglées pour les travaux de nettoyage.
- Une saisie enfin systématique et détaillée des sites pollués, aussi à Klybeck.
- Ensuite, ils doivent être, autant que le reste du sous-sol contaminé, de même que les déchets chimiques sur des surfaces du domaine communal, éliminés complètement, en une seule fois, aux frais du responsable, avant que la construction ne puisse débiter.

Vous trouverez le rapport de Forter et la carte des déchets chimiques à Klybeck sous www.aefu.ch, comme les prises de position sur le rapport Forter de:

- **Peter Donath**, chimiste, ancien chef de l'environnement du groupe Ciba SC
- **Marcos Buser**, géologue et expert en sites contaminés
- **Le Professeur Walter Wildi**, géologue et expert en sites contaminés

Contact:

Dr. Martin Forter, expert en sites pollués et directeur des MfE

061 691 55 83

Dr. méd. Peter Kälin, président des MfE

079 636 51 15